

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 10 décembre 2025**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué,
En exercice : 11 s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur
Présents : 06 RAMBAUD Christophe, maire.
Absents : 05
Votants : 06 **Présents :** RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD
Magdalène, AINOZ Jean-Louis, BOURGEOIS-ROMAIN Florent.

Date de la convocation :
02/12/2025 **Absents :** MALINVERNO Jean-Baptiste, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno,
SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Secrétaire : SOCQUET-JUGLARD Magdalène

**Délibération 2025-12D05 - Station de Crest-Voland – Convention relative à la distribution des secours avec la SPL
Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz**

Monsieur le Maire rappelle que les missions de secours sont assurées sur le domaine skiable de Crest-Voland par le service des pistes de la SPL Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz.

Il rappelle notamment que l'article 1^{er} de l'annexe 1 de la délégation de gestion du domaine skiable de Crest-Voland conclue avec la société SPL Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz à la date du 19 juillet 2021, stipule que des conventions spécifiques de distribution des secours seront établies entre le délégataire et la commune de Crest-Voland.

Afin d'officialiser les missions de secours du service des pistes et d'établir les modalités de recouvrement de ces opérations de secours, il apparaît nécessaire de conventionner avec la SPL Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz.

Monsieur le Maire soumet donc au conseil municipal un projet de convention relative à la distribution des secours sur le domaine skiable de Crest-Voland à passer avec la SPL Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Approuve la convention à intervenir avec la SPL Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz concernant la distribution des secours sur le domaine skiable de Crest-Voland.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Maire
Christophe RAMBAUD

